



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



GROUPE DE TRAVAIL 3 DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

4^e et dernière RÉUNION DROIT PÉNITENTIAIRE ET PAYS MEDA

Prague (CZ), les 13 et 14 juillet 2009

ORDRE DU JOUR

Dimanche 12 juillet 2009

20h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

Lundi 13 juillet 2009

08h45–09h00 Enregistrement des participants

09h00–09h15 Ouverture de la réunion

09h15–09h30 Présentation des participants

09h30-10h00 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

Andrés SALCEDO VELASCO, Magistrat, Chef de l'équipe chargée de la mise en œuvre du Projet EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

10h00-10h45 1^{er} exposé sur « Statut juridique des détenus. Le cadre juridique international. Mention spéciale des femmes et des mineurs »

Orateur : *Jean-Pierre RICARD* (FR), Chef d'Equipe de l'Unité d'Appui du Programme (UAP) de Réforme Pénitentiaire en Algérie.

10h45-11h00 Pause café

11h00-11h45 2^e exposé sur « La gestion des prisons. Une approche internationale »

Orateur : *Marc CERON* (ES), Sous-directeur général des Services pénitentiaires, Département de Justice du gouvernement de Catalogne.

11h45-13h00 Débat

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA et débat sur les réponses fournies au questionnaire sur ce thème.

Andrés SALCEDO VELASCO

Khaled ABOUALI, juriste et criminologue, Coordinateur du projet EuroMed Justice II, Maître de conférences, IEAP-CER, Barcelone (ES).

15h30-16h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine : comparaison avec le standard international. Les grands défis (I) *Andrés SALCEDO VELASCO*

16h30-16h45 Pause café

16h45–17h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine : les mesures alternatives à l'emprisonnement (II)

Andrés SALCEDO VELASCO

18h30-20h00 Visite guidée à pied de la ville à partir de l'hôtel Leonardo avec traduction en français et en anglais.

Fin de la première journée

Mardi 14 juillet 2009

08h45–10h30 Politique législative sur le sujet.

Andrés SALCEDO VELASCO

Khaled ABOUALI

10h30–10h45 Pause café

10h45–12h00 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer la structure régionale sur ce thème.

Andrés SALCEDO VELASCO

12h00-13h00 Débat. La formation : une question clé. L'expérience dans les pays de l'UE. Recommandations et activités de formation à adopter.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Magistrat, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice II, Barcelone (ES)

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

Andrés SALCEDO VELASCO

15h30-16h00 Pause café

16h00-17h30 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

Andrés SALCEDO VELASCO

17h30-17h45 Clôture.

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation

Cette réunion se situe dans le cadre de la troisième composante du projet : « Droit pénal et droit pénitentiaire, et coopération pénale ».

Au cours de cette quatrième et dernière réunion consacrée au thème « Droit pénitentiaire et pays MEDA » nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, notamment les problèmes rencontrés dans la pratique dans la gestion du système pénitentiaire dans les pays MEDA. Ainsi, nous saurons quels sont les besoins et les priorités à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires sur cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe de travail seront présentées lors de la Conférence régionale prévue en octobre 2009.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brossent un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs :

- * politique législative pénitentiaire
- * gestion du système pénitentiaire
- * mesures alternatives à l'emprisonnement

Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

Experts

Les experts doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer à la réunion prévue, mais plus particulièrement qu'ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'informations, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

Résultats attendus du Groupe de travail 3

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle de la transposition et de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire dans chaque pays partenaire méditerranéen et dans le domaine de la coopération en matière pénale.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux de ce groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet au regard de la transposition et surtout de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire, et la coopération internationale en matière pénale. Cette composante reflète la grande préoccupation suscitée par les groupes les moins protégés et les plus démunis (les mineurs en prison, les peines alternatives à l'emprisonnement, la réinsertion sociale des anciens détenus, etc.). La transposition constitue une étape importante dans tout processus de réforme visant à couvrir les besoins de formation du personnel pénitentiaire, le développement de la formation et des activités dans les prisons, et à soutenir les catégories vulnérables de prisonniers tels que les mineurs.

En même temps, on tiendra compte de la nécessité de s'aligner sur les conventions internationales à la lumière des exigences posées par la coopération judiciaire internationale sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée transnationale. Les priorités des travaux de ce groupe de travail comprendront aussi : (1) l'identification d'initiatives visant à encourager le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement, comme les travaux communautaires ou les services d'intérêt général; et (2) l'identification de mesures qui contribueront à la réinsertion sociale des anciens détenus.

4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante.

Résultats spécifiques attendus de cette 4^e et dernière réunion du Groupe de travail III.

1. Obtenir une image globale de la situation pénitentiaire et de la politique législative sur le sujet.
2. Connaître les instruments législatifs, avec une référence spéciale à leur évolution et au degré de transposition des conventions internationales.
3. Connaître la situation actuelle dans les pays MEDA et prendre connaissance du modèle d'évolution dans ce domaine dans les pays MEDA.
4. Définir, en particulier, la situation par référence aux mesures alternatives à l'emprisonnement.
5. Identifier les problèmes pratiques à résoudre.
6. La formation : une question clé. L'expérience des pays de l'UE. Les recommandations et les activités de formation à adopter.

Documentation

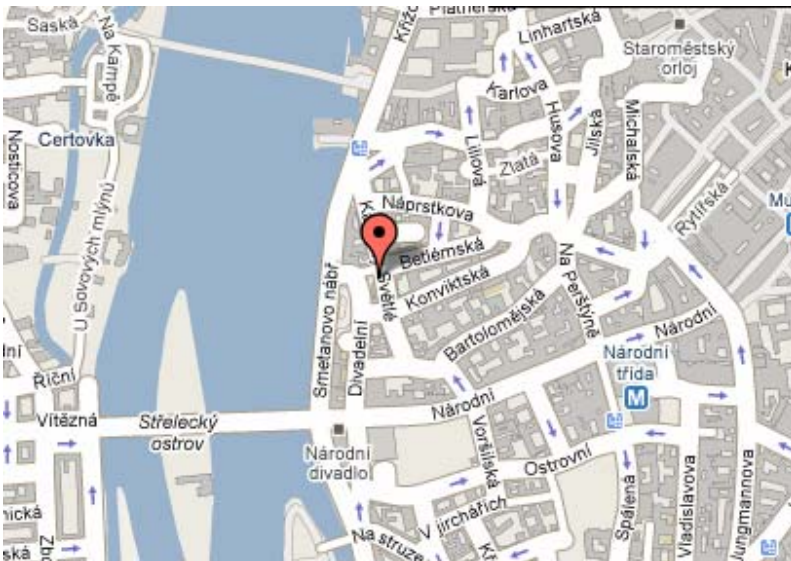
Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

- 1 Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- 2 Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.

Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

Lieu où se tiendra la réunion et logement des participants



Les participants MEDA seront logés à :

Hôtel LEONARDO****

Karoliny Světlé 323/27

110 00 Prague 1 – CZE

Tél. : +420 239 009 246

Fax : +420 239 009 236

www.hotelleonardo.cz

où se tiendra également la réunion